

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS INDUSTRIELS,
MINIERS, ÉNERGÉTIQUES ET NORDIQUES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de parc éolien de la Haute-Chaudière
sur le territoire de la municipalité régionale de comté du Granit
par Parc éolien de la Haute-Chaudière s.e.c.**

Dossier 3211-12-253

Le 7 octobre 2024

*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien de la Haute-Chaudière sur le territoire de la municipalité régionale de comté du Granit par Parc éolien de la Haute-Chaudière s.e.c. est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle et tient compte de manière satisfaisante des observations et des enjeux soulevés lors de la consultation publique prévue à l'article 31.3.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2)(LQE).

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2023-01-04	Réception de l'avis de projet
2023-02-01	Délivrance de la directive ministérielle
Du 2023-02-10 Au 2023-03-12	Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder
2023-03-27	Transmission des observations sur les enjeux soulevés lors de la consultation publique
2024-01-03	Réception de l'étude d'impact
2024-01-09	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2024-03-20	Transmission à l'initiateur de projet du premier document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2024-04-26	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet
2024-06-14	Transmission à l'initiateur de projet du deuxième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2024-08-15	Réception de la deuxième série de réponses fournies par l'initiateur de projet

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de parc éolien de la Haute-Chaudière se situe dans la municipalité régionale de comté (MRC) du Granit et plus précisément dans les municipalités de Frontenac et d'Audet. Parc éolien de la Haute-Chaudière s.e.c. est responsable de celui-ci. Le site est majoritairement situé dans une région montagneuse en bordure des lignes frontalières canado-américaines sur un territoire privé à vocation forestière. Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel d'offres 2021-02 pour l'acquisition de 300 MW d'énergie éolienne d'Hydro-Québec dans le but de répondre au besoin d'électricité produite à partir de sources renouvelables.

Dans sa forme présentée, le parc éolien contiendrait 20 éoliennes Vestas V-162 6,0 MW avec une position de réserve pour une puissance maximale totale de 120 MW. Le projet comprendrait également les infrastructures et les équipements suivants : chemins d'accès, poste de raccordement, réseau électrique souterrain, bâtiment de service, mâts de mesure du vent et une usine à béton temporaire. La zone d'étude du projet est de 7 086 ha, tandis que l'emprise du projet est de 209 ha. Le coût total du projet est de 370 millions de dollars.

L'échéancier le plus récent à ce jour prévoit le déboisement des chemins et des aires de travail de la mi-août 2025 à la fin janvier 2026. Ensuite, l'amélioration des chemins existants ainsi que la construction de nouveaux chemins, incluant toutes les traverses de cours d'eau, sont prévues de la mi-août 2025 jusqu'en juillet 2026 puisque du déboisement doit être effectué avant ces travaux. La construction des fondations d'éoliennes est prévue de septembre 2025 à la fin août 2026. L'installation des équipements à la sous-station s'effectuerait de mai 2026 à septembre 2026. La livraison des éoliennes, leur assemblage et l'installation d'électricité seraient réalisés de juin 2026 à novembre et décembre 2026 pour une livraison de l'électricité en décembre 2026. Pour terminer, la remise en état et le reboisement des aires de travail temporaire seraient réalisés de mai 2027 à novembre 2027.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction générale adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCCFP ainsi que les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie;
- la Direction principale des matières résiduelles;
- la Direction des espèces menacées ou vulnérables;
- la Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval;
- la Direction de l'eau potable, des eaux souterraines et de surface;
- la Direction des politiques de l'atmosphère;
- la Direction de l'expertise en décarbonation et en efficacité énergétique;
- la Direction adjointe des risques climatiques et de la transition juste;
- la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique - Pôle d'expertise sur les impacts sociaux;
- le ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

- le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation;
- le ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- le ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie;
- le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère du Conseil exécutif;
- la Société québécoise de récupération et de recyclage;
- Environnement et Changement climatique Canada.

L’avis de recevabilité a été formulé à partir de l’analyse des documents suivants :

- PARC ÉOLIEN DE LA HAUTE-CHAUDIÈRE s.e.c. *Étude d’impact sur l’environnement déposée au ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Volume 1 - Rapport principal*, par Stratégie PEG inc., 21 décembre 2023, 218 pages incluant 1 annexe;
- PARC ÉOLIEN DE LA HAUTE-CHAUDIÈRE s.e.c. *Étude d’impact sur l’environnement déposée au ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Volume 2 – Annexe B – Cartes et simulations visuelles*, par Stratégie PEG inc., 21 décembre 2023, 64 pages incluant 17 cartes et 10 simulations visuelles;
- PARC ÉOLIEN DE LA HAUTE-CHAUDIÈRE s.e.c. *Étude d’impact sur l’environnement déposée au ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Volume 3 – Documentation complémentaire et études de référence (partie 1)*, par Stratégie PEG inc., 21 décembre 2023, 247 pages incluant 2 annexes;
- PARC ÉOLIEN DE LA HAUTE-CHAUDIÈRE s.e.c. *Étude d’impact sur l’environnement déposée au ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Volume 3 – Documentation complémentaire et études de référence (partie 2A)*, par Stratégie PEG inc., 21 décembre 2023, 136 pages incluant 1 annexe;
- PARC ÉOLIEN DE LA HAUTE-CHAUDIÈRE s.e.c. *Étude d’impact sur l’environnement déposée au ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Volume 3 – Documentation complémentaire et études de référence (partie 2B)*, par Stratégie PEG inc., 21 décembre 2023, 400 pages incluant 1 annexe;
- PARC ÉOLIEN DE LA HAUTE-CHAUDIÈRE s.e.c. *Étude d’impact sur l’environnement déposée au ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Volume 3 – Documentation complémentaire et études de référence (partie 2C)*, par Stratégie PEG inc., 21 décembre 2023, 399 pages incluant 1 annexe;
- PARC ÉOLIEN DE LA HAUTE-CHAUDIÈRE s.e.c. *Étude d’impact sur l’environnement déposée au ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de*

la Faune et des Parcs – Volume 3 – Documentation complémentaire et études de référence (partie 2D), par Stratégie PEG inc., 21 décembre 2023, 389 pages incluant 1 annexe;

- PARC ÉOLIEN DE LA HAUTE-CHAUDIÈRE s.e.c. *Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Volume 3 – Documentation complémentaire et études de référence (partie 3)*, par Stratégie PEG inc., 21 décembre 2023, 405 pages incluant 5 annexes;
- PARC ÉOLIEN DE LA HAUTE-CHAUDIÈRE s.e.c. *Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Volume 4 – Réponses aux questions et commentaires du MELCCFP*, par Stratégie PEG inc., 22 avril 2024, 262 pages incluant 12 annexes;
- PARC ÉOLIEN DE LA HAUTE-CHAUDIÈRE s.e.c. *Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Volume 5 – Rapport complémentaire et Réponses aux questions et commentaires*, par Stratégie PEG inc., 7 août 2024, 214 pages incluant 7 annexes;
- PARC ÉOLIEN DE LA HAUTE-CHAUDIÈRE s.e.c. *Inventaire des cavités de nidification du grand pic (Dryocopus pileatus)*, par Stratégie PEG inc., 29 août 2024, 18 pages incluant 1 annexe;

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et l'organisme démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 1^{er} février 2023. Toutefois, des compléments d'information seront transmis au début de l'analyse de l'acceptabilité environnementale. Ces informations sont le rapport de caractérisation écologique, le protocole et le plan de suivi environnemental pour les salamandres à statut et pour les habitats de poisson, un tableau regroupant le détail des travaux à effectuer en cours d'eau afin d'assurer la planification de ceux-ci selon le respect des normes, l'étude de phase II de caractérisation des sols, une confirmation de la puissance sonore du transformateur ainsi que sa modélisation acoustique, le plan de transport des composantes et l'information sur ses images illustrant l'intensité du balisage lumineux en période nocturne.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information publique.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de manière satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la LQE.

Original signé par

Anne-Sophie Campeau, B. Sc Biochimie

Chargée de projets

Direction générale adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques

Original signé par

Yves Garant, M. Sc Biologie

Analyste

Direction générale adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques